Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 62 (1974)

Heft: 12

Artikel: Que faire d'une matu ? : entretien avec une infirmière HMP jurassienne

Autor: J.T.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273941

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FIGURES DE PROUE

Hélène von Mülinen

(1850 - 1924)

Aucune de nos figures de proue n'a autant souffert des limitations imposées au sexe féminin qu'Hélène von Mülinen. Aucune n'a eu plus de rayonnement.

A 14 ans, cette patricienne bernoise, brillamment douée, sensible, créatrice dans l'âme, ne possédait, en tout et pour tout, que quatre livres: une Bible pour enfants, un traité d'histoire, les légendes classiques de l'Antiquité et les Contes de Grimm. Adulte, elle parlait et écrivait couramment quatre langues, sans parler de sa parfaite connaissance du latin, du grec et de l'hébreu. Musicienne, elle jouait du piano en virtuose. Attirée par la théologie et la philosophie, elle suivait des cours et des séminaires à l'Université. La clarté de son esprit, ses questions et ses réponses impressionnèrent ses professeurs à un tel point que l'un d'entre eux demanda aux parents d'Hélène d'autoriser leur fille à faire des études régulières. Les parents refusèrent net.

A la différence de l'indomptable Meta von Salis, Hélène crut de son devoir de s'incliner. Cet acte de soumission brisa sa vie. Sa santé en pâtit. Son désespoir apparaît clairement dans des lettres adressées à un théologien ami. Constamment malade, elle dut, finalement, subir une très grave opération à l'âge de 39 ans. Mais, à l'hôpital, elle se lia avec une étudiante en médecine qui lui rendit la volonté de vivre. C'était Emma Pieczynska-Reichenbach (voir "Femmes suisses", numéro de septembre 1974). Cette rencontre est déterminante parce qu'elle est à l'origine du Mouvement féministe suisse.

Ensemble, ces deux dames s'engagèrent dans la lutte de la "Fédération abolitionniste", en étroite collaboration avec Joséphine Butler. Ensemble, elles créèrent plusieurs œuvres à but social. Ensemble, elles fondèrent la **"Frauenkonferenz Bern".** Ensemble, elles imaginèrent un premier **Congrès des intérêts féminins** qui fut réalisé, grâce à elles, en 1896 à Genève.

4 ans plus tard, Hélène von Mülinen lança un appel, resté célèbre, à l'union de toutes les associations féminines suisses. Ainsi fut fondée l'**Alliance de sociétés féminines suisses.**

Dès 1900, les femmes suisses disposèrent donc d'un parlement féminin qui, par ses interventions, pétitions et prises de position, obligeait les Autorités à tenir compte de leurs points de vue.

A cette époque, le **Code civil suisse** était en préparation. L'Alliance s'engagea à fond, mais ne fut — hélas ! — pas toujours écoutée, loin de là.

Elle s'opposa avec véhémence — il y a 70 ans déjà — aux articles discriminatoires du droit de la famille (CCS 160 et ss.), mais en vain. Le très libéral professeur Huber, président de la Commission fédérale, avait établi des liens officieux avec Hélène von Mülinen et ses amies, mais ses collaborateurs n'avaient pas la même largeur d'esprit. Comme l'introduction du Code civil suisse dépendait d'un vote populaire, il fallait qu'il plaise, avant tout, à l'homo helveticus. A la défense des articles incriminés, il faut souligner ici que le CCS était, à l'époque de son introduction, (1912) le plus libéral d'Europe et que la femme suisse avait alors une situation privilégiée par rapport à ses sœurs européennes.

Première présidente, Hélène von Mülinen eut la joie de voir l'Alliance prendre de l'essor et gagner du terrain. En effet, 13 associations se joignirent aux quatre membres fondateurs (Genève, Lausanne, Berne et Zurich) dans l'année qui suivit sa fondation. Dix ans plus tard, l'Alliance comptait 66 associations et groupements, soit 20 000 membres. Son influence fut considérable au début de ce siècle.

A la suite de la Première Guerre mondiale, presque tous les pays européens introduisirent l'**égalité politique.** En Suisse, deux motions furent présentées dans ce sens. Réunie en assemblée extraordinaire (janvier 1919), l'Alliance répondit avec enthousiasme à l'appel de deux de ses fondatrices, Pauline Chaponnière-Chaix et Hélène von Mülinen qui, toutes deux très âgées, avaient fait un effort spécial pour parler en public, et se prononça à l'unanimité pour le suffrage féminin.

Malgré la très nette prise de position de l'Alliance, dûment communiquée en haut lieu, les Chambres fédérales décidèrent de ne pas entrer en matière. A leur avis, il fallait d'abord que les cantons se prononcent individuellement sur l'introduction du suffrage féminin avant de considérer la chose sur le plan fédéral.

A la requête de l'Alliance, six cantons proposèrent aux électeurs de voter l'égalité politique, soit, de 1919 à 1921, Neuchâtel, Bâle, Genève, Zurich, Glaris et Saint-Gall. Partout le droit de vote fut refusé aux femmes à une majorité de 65 à 80 %.

Le Mouvement féministe ne se releva pas de cette défaite. A bout de forces, Hélène von Mülinen n'avait plus qu'une chose à faire : se résigner et mourir de chagrin († 1924).

Dr. Susanna WOODTLI

Traduit de l'allemand et adapté par I. Engel.

Association Foyer handicap - Genève

Savez-vous que ... ?

▶ Foyer-Handicap a pour but de procurer un cadre de vie aussi normal que possible à des adultes gravement handicapés sur le plan physique et dont la famille ne peut leur donner les soins nécessaires.
Son Foyer du Petit-Lancy, situé au rez-de-chaussée d'un bloc d'immeubles construit par la Ville de Lancy, est une réalisation pilote en Suisse. 15 personnes handicapées, soit quatre femmes et onze hommes, y vivent dans des chambres individuelles ou studios, encadrés par une équipe de neuf personnes. Les résidents du Petit-Lancy, dont le degré de dépendance varie de 50 % à 100 %, comprennent des tétraplégiques, des paraplégiques, des infirmes moteurs cérébraux, des personnes atteintes de sclérose en plaques ou souffrant d'affections rhumatismales ou autres. Le Foyer comporte un atelier d'occupation et un service de loisirs.

▶ Au début de 1976, un nouveau foyer sera ouvert aux Palettes, dans l'un des trois immeubles HLM actuellement en construction dans ce quartier. Ce sera une nouvelle étape dans l'intégration des handicapés : en effet, ce centre d'accueil comportera quatre chambres et onze studios, dont cinq pourront être reliés à des appartements contigus où les familles des personnes handicapées pourront habiter.

Que faire d'une matu?

Entretien avec une infirmière HMP jurassienne

— Mademoiselle M, vous ne travaillez pas en hôpital, n'est-ce pas ?

— Non. Engagée par un service social, je suis un peu responsable de la santé de la jeune population, et mon rôle est d'éduquer sanitairement et de dépister, dans un coin du Jura particulièrement.

— Vous y sentez-vous appréciée ?

— Très.

— Auriez-vous préféré trouver un poste sur les bords du Léman, par exemple ?

— Oh ! vous savez, à chaque week-end ma petite voiture professionnelle devient voiture de tourisme, et je pique sur Bâle, Lausanne ou Genève, où j'ai ma famille et des tas d'amis.

— Je n'ose pas vous demander votre âge, mais, si je ne suis pas trop curieuse, n'avez-vous jamais songé à vous marier ?

— J'ai essayé, sans succès. Avec mes quarante ans passés je suis encore vive, il est vrai, mais je pense qu'à la longue j'ai pris des habitudes de vieille fille. J'ai besoin de mon indépendance totale, et les hommes n'aiment pas ça. Je m'en fais plutôt de bons copains qui m'accompagnent en croisière à chaque été et à la montagne en hiver, vu que je suis une fervente du ski.

— Cela ne vous manque-t-il pas de ne pas avoir eu d'enfants ?

— Mais tous les enfants dont je m'occupe sont un peu les miens ! Ils m'adorent et je le leur rends bien !

— Aimez-vous votre travail ?

— C'est une vocation. J'aime les gosses, j'aime bouger, voir du monde. Et puis mon métier me permet de parcourir le Jura, qui est devenu ma seconde patrie. Quelle fête nous avions organisée le jour de son entrée dans la liberté !

— Vous devez être gâtée par les enfants dont vous vous occupez et par leurs parents.

— Bien sûr ! On me paie même parfois en supplément et en... nature : fleurs, chocolats, œufs frais. Et dans les petites villes jurassiennes tout le monde se connaît. Je m'y sens un peu comme l'institutrice, le médecin de campagne... ou le maire !

— Trouvez-vous votre travail fatigant ?

— Pas le moins du monde. Née sous le signe du Taureau je ne crains pas les longues journées. Ma profession est passionnante et me laisse même du répit pour un violon d'Ingres.

— Lequel ?

— L'expression corporelle. Ne riez pas : au cours, on m'a surnommée le Gros Rocher Breton, mais comme j'ai de l'humour, je ne m'en fâche pas.

— Vous ne risquez donc pas de souffrir de solitude...

— En tout cas pas. Chez moi, quand je n'ai pas des stagiaires, qui partagent mon appartement et mes repas, j'ai toujours des amis. En somme, je ne me trouve jamais seule, ni dans mon appartement, ni au dehors. Je pense que c'est le rôle de toute infirmière puéricultrice de vivre pour et avec les autres. D'ailleurs, je prends très à cœur tous les problèmes sociaux et politiques en général, et j'ai entraîné moult copains dans les campagnes en faveur du Chili, par exemple... »

J. T.

L'INFIRMIÈRE HMP

L'infirmière en hygiène maternelle et pédiatrie est une infirmière spécialisée pour s'occuper des enfants malades ou en bonne santé de leur naissance jusqu'à l'âge de 16 ans. Elle soigne aussi les mères en maternité. Par sa formation elle peut donner à l'enfant les soins physiques les plus spécialisés et l'entourage affectif et éducatif dont il a besoin ; elle lui prodigue l'affection et la tendresse maternelle dont il est privé lors d'une hospitalisation ou de tout autre placement. Elle conseille enfin les parents sur les soins à donner à l'enfant, répond à leurs questions, sait les rassurer et les tranquilliser.

APTITUDES REQUISES

Amour de l'enfant, sens des responsabilités, équilibre psychique, capacité d'adaptation, constitution forte et solide.

Formation nécessaire avant les études :

Une formation de base du niveau primaire supérieur ou secondaire est demandée. Si la formation n'est pas suffisante, l'école d'infirmières peut exiger un complément de formation et donne à ce sujet tout renseignement utile. Plus la future infirmière possède une formation scolaire complète (baccalauréat, maturité), plus elle aura des chances de pouvoir accéder à des postes comportant des responsabilités. Il est aussi profitable d'apprendre une langue étrangère ou de faire un stage comme aide dans une maison d'enfants ou un hôpital.

Age d'admission :

18 ans.

N.B. - L'admission est conditionnée par un examen de culture générale, des tests psychotechniques et un examen médical.

PROGRAMME D'ÉTUDES

La formation, d'une durée de **3 ans,** comprend des cours théoriques donnés par des médecins (sciences physiques et biologiques, sciences médicales et sociales, soins infirmiers) et des stages pratiques (expérience clinique, étude personnelle et travaux de groupes) en pouponnière, pour apprendre à connaître l'enfant sain, en clinique pédiatrique pour apprendre à soigner l'enfant malade, en maternité pour apprendre à soigner la mère et l'enfant, et en hôpital pour apprendre à soigner l'enfant prématuré et l'enfant jusqu'à 16 ans dans les services de médecine et de chirurgie.

Les écoles (en Suisse romande, à Genève, Ecole d'infirmière HMP des Grangettes, 1224 Chêne-Bougeries ; à Lausanne, Ecole d'infirmières HMP de la Pouponnière et l'Abri, 48, avenue de Beaumont, 1012 Lausanne) assurent le logement et l'entretien des élèves. Celles-ci reçoivent, en outre, une rémunération qui augmente au fur et à mesure de la formation, les frais à leur charge étant la finance de cours, l'uniforme, le matériel scolaire et l'affiliation à une assurance maladie-accidents.

Les services d'orientation professionnelle et les écoles d'infirmières renseignent sur les possibilités de bourses.

Lieu de travail de l'infirmière HMP diplômée :

dans une maternité (consultations prénatales, assistance à l'accouchement, soins à la mère et au nouveau-né, et enseignement de ces soins à la mère ; soins aux opérées des services de gynécologie) ;
dans un hôpital (soins aux enfants malades et handicapés physiques et mentaux, travail dans les services des prématurés, de pédiatrie, de chirurgie, etc) ;
dans des services de santé publique (travail en équipe, éducation sanitaire et dépistage, soins spéciaux dans des centres de puériculture ou dans des services médico-scolaires) ;
dans des maisons d'enfants (homes, crèches, garderies, pouponnières) ;
dans des familles (soins aux bien-portants, malades ou handicapés) ;
chez un médecin privé (pédiatre).

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande :
considérable.

L'offre :
une profession passionnante pour qui a la vocation.

Perspectives d'avenir :

l'infirmière HMP peut se spécialiser (anesthésie, salle d'opération, soins intensifs, santé publique, sage-femme).

Elle peut également être promue infirmière-chef d'unité de soins, monitrice, infirmière-chef, directrice d'école d'infirmières, de pouponnière, de crèche, etc., quitte à suivre les cours spéciaux de la Croix-Rouge suisse.

Syndicat défendant la profession :

Alliance Suisse des infirmières diplômées HMP.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire :

irrégulier dans les hôpitaux et les maternités ;
régulier dans un service social, une crèche ou chez un médecin privé (week-ends libres).

Vacances :
4 semaines (hôpitaux)

Rémunération :
très variable de canton à canton. On adapte le salaire à l'hôpital le plus proche.

Avantages sociaux :
assurance maladie et accidents, caisse de retraite.